

(Projet)

**Arrêté fédéral  
accordant la garantie fédérale à la constitution révisée  
du canton de Bâle-Campagne**

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'article 6 de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 10 mars 1969;

considérant que la modification constitutionnelle ne contient rien de contraire à la constitution fédérale,

*arrête:*

Article premier

La garantie fédérale est accordée au nouveau paragraphe 50 de la constitution du canton de Bâle-Campagne, accepté dans la votation populaire du 4 juin 1967.

Art. 2

Le Conseil fédéral est chargé d'exécuter le présent arrêté.

18541

**Publications des départements et d'autres administrations  
de la Confédération**

**Mouvement diplomatique à Berne du 5 au 11 mars 1969**

*Entrée en fonctions*

*Tchécoslovaquie*

M. Blahoslav Volf, deuxième secrétaire.

*Turquie*

Le colonel EMG Nejat Akman, attaché militaire et de l'air.

*Cessation de fonctions**France*

M. Gabriel Penners, conseiller commercial.

*Indonésie*

M. Soerjadi Kromomihardjo, premier secrétaire.

*Nomination**Indonésie*

M. Soeparman, conseiller culturel, comme conseiller.

18546

**Citations**

Le grand juge du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Jaunin Francis-René, fils de René et de Germaine-Marie, née Roulin, né le 13 juin 1947 à Lausanne, originaire de Cudrefin (VD) et Treyvaux, technicien radio et TV, recr non instruit,

Kleiner Robert-Gaston, fils de Gotthilf et de Henriette, née Lanci, né le 7 novembre 1927 à Paris, originaire de Genève, horticulteur, fus cp fus III/124,

Bernard Claude-Edmond, fils d'Edmond et de Camille, née Thomas, né le 19 juillet 1941 à Saint-Maurice (France), originaire de Genève et de Paris, mécanographe, fus cp car III/14,

tous actuellement sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2 du mercredi 26 mars 1969 à 8 h. 30, à Lausanne, tribunal fédéral, Mon-Repos, sous l'inculpation d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service, Jaunin également de service militaire étranger.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 11 mars 1969.

Tribunal militaire de division 2:

*Le grand juge,*

Colonel William LENOIR

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1969
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.1969
Date	
Data	
Seite	571-572
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 081

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.